

Le scandale de la non-application de la loi Fioraso

Article rédigé par *Liberté politique*, le 14 septembre 2017

Le président Albert Salon, de l'association Avenir de la langue française, nous met en garde, dans sa *Revue* n° 62 de septembre 2017, sur la confusion entre anglicisation et internationalisation. Il s'élève avec force contre la couardise et le scandale de la non-application des dispositions législatives de la loi Fioraso par le gouvernement français.

Les tribunaux administratifs, en France, se contorsionnent pour ne pas condamner les universités, dont l'École normale supérieure, et les grandes écoles qui offrent des formations diplômantes exclusivement en anglais. Celui de Paris a refusé de condamner le Comité français d'organisation des Jeux olympiques de 2024, qui avait pourtant choisi le débile slogan publicitaire d'une marque commerciale privée – « made for sharing » – triomphalement projeté sur la tour Eiffel. Le français est pourtant bien la langue officielle fondatrice des Jeux olympiques rénovés par le baron Pierre de Coubertin !

Il se trouve, d'une façon très opportune, que la Cour constitutionnelle italienne vient d'infliger une leçon magistrale à l'Europe, et plus particulièrement à la France de Macron ! Le problème posé était celui du passage de l'Instituto Politecnico di Milano au « tout anglais » à compter du niveau master. Il ne s'agissait en aucune façon de s'opposer à l'enseignement des langues étrangères dans un pays – ce que tout le monde accepte et souhaite. La question était de savoir si on allait autoriser, pour la totalité d'une formation, le remplacement du français par l'anglais en France, de l'italien par l'anglais en Italie, de l'allemand par l'anglais en Allemagne, etc.

En France, le Parlement a dit « non » avec la loi Fioraso ; il a imposé une limite au volume d'enseignement dispensé dans une langue étrangère à 50 % et exigé une maîtrise suffisante du français pour la délivrance d'un diplôme.

Pour la Cour constitutionnelle italienne : « *Les buts légitimes de l'internationalisation ne peuvent pas réduire la langue italienne, au sein de l'université italienne, à une position marginale et subordonnée, en faisant disparaître cette fonction de vecteur de l'histoire et de l'identité de la communauté nationale, qui lui est propre, ainsi que son être, en soi, de patrimoine culturel à préserver et à valoriser.* »

Malheureusement, en France, la loi Fioraso du 22 juillet 2013 n'est pas appliquée. Le nombre de formations de niveau licence ou master totalement en anglais était de 634 en avril 2013. Il est de 951 en janvier 2017, soit une augmentation, en quatre ans, de +50 % au risque d'une disparition totale des formations supérieures dispensées en français malgré la loi en vigueur dans la République française.

Des pays comme la France, l'Allemagne et l'Italie ne peuvent se soumettre. L'important est que la résistance s'organise en France.

Le scandale de l'anglais, seule langue étrangère pouvant être présentée au concours d'entrée de l'ENA – une des dernières inventions de nos lâches élites –, se doit d'être dénoncé et combattu publiquement. Après le Brexit, tous les Français – à l'exception de Macron – se doivent d'œuvrer pour que le français devienne la langue de l'Europe !

Et si ce n'est pas le français, cela ne pourra pas être non plus l'anglais, voire même « l'anglo-américain », langue impérialiste et destructrice de l'Amérique qui conduirait inéluctablement, à terme, à la disparition de toutes les langues nationales de l'Europe. À l'instar du breton en France ou du français en Louisiane.

Il ne restera alors plus, le dos au mur, pour tous les Européens, qu'on le veuille ou non, une seule et unique

solution réaliste et n'ayant rien d'utopique : l'espéranto, seule langue neutre et éthique susceptible de préserver à long terme la survie des langues nationales et le plurilinguisme européen !